

**DECISION**  
**du Comité de Ministres Benelux**  
**portant nomination d'un juge suppléant à la Cour de Justice Benelux**

**M (2020) 11**

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 à 3, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par le Protocole signé à Luxembourg le 15 octobre 2012,

Considérant que le Comité de Ministres Benelux a donné acte le 24 février 2020 de la démission de madame Marianne Harles, avec effet à partir du 15 avril 2020, de ses fonctions de juge suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition de la ministre luxembourgeoise de la Justice,

A pris la présente décision :

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Carole Besch, conseiller à la Cour d'appel de Luxembourg, est nommée juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

**Article 2**

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à *La Haye*, le *14/5/20*

Le Président du Comité de Ministres Benelux,

  
*S. Blok.*